

Énergie: règles pour le marché intérieur de l'électricité

2001/0077(COD) - 23/07/2003 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

La Commission a accepté dans leur intégralité les 25 amendements votés par le Parlement en deuxième lecture le 4 juin 2003 et approuvés par le Conseil le 16 juin 2003. Tous ces amendements clarifient le texte ou le renforcent, et la Commission y souscrit entièrement.